

	Mairie d'IFS Esplanade François Mitterrand B.P. 44 – 14123 IFS Tél : 02-31-35-27-27 Fax : 02-31-78-30-09	Département
		CALVADOS
		Canton
		CAEN XVI
SOCIETE FLORO TP - REMPLACEMENT DE TAMPONS - RUE DE L'ANCIENNE MAIRIE ARRETE N° 2022/262		

LE MAIRE DE LA VILLE D'IFS,

VU les articles L411-1 à L411-7 du Code de la route ;
VU les articles L2213-1 à L2213-6.1 du Code Général des Collectivités Territoriales ;
VU la demande d'arrêté de police de la circulation en date du 16 novembre 2022 de la société FLORO TP sollicitant la Ville pour des travaux de remplacement de deux tampons rue de l'Ancienne Mairie à Ifs ;

CONSIDERANT qu'il y a lieu d'assurer et de préserver la sécurité des différents usagers et de réglementer la circulation dans l'emprise du chantier ;

ARRETE

- Article 1 :** La société FLORO TP est autorisée à réaliser, à partir du 28 novembre 2022 et pour une durée de 15 jours, des travaux de remplacement de deux tampons situés rue de l'Ancienne Mairie à hauteur du numéro 90 et sur le rond-point en sortie de la rue.
- Article 2 :** Afin de permettre la réalisation des travaux, la circulation se fera sur une chaussée rétrécie. La rue étant en sens unique, les véhicules devront emprunter le trottoir sur lequel le stationnement sera interdit. La durée effective des travaux sera d'une seule journée.
- Article 3 :** La société FLORO TP est chargée, en tant que de besoin, et sous couvert du présent arrêté, de la mise en place et de la maintenance de la signalisation.
- Article 4 :** Après les travaux, la société FLORO TP devra remettre la chaussée dans son état initial (marquage, couleur, piste cyclable).
- Article 5 :** Ampliation du présent arrêté sera transmise à :
- Monsieur le Directeur de la Sécurité Publique ;
 - La Police Municipale d'Ifs ;
 - La société FLORO TP ;
 - Caen la mer – Service de collecte des déchets ;
 - KEOLIS ;
 - Le SDIS.

Fait à Ifs, le 22 novembre 2022



Le Maire,


Michel PATARD-LEGENDRE